



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE de Pont-Sur-Seine / Crancey / Saint-Hilaire

Communes concernées : Pont-sur-Seine

Le 11 janvier 2021.

Madame, Monsieur,

A la suite d'une rupture de canalisation sur le réseau d'eau potable de la Régie du SDDEA – COPE de Pont-sur-Seine / Crancey / Saint-Hilaire, la commune de Pont-sur-Seine a subi un arrêt de l'alimentation en eau potable. Du fait de cet arrêt de distribution d'eau au robinet, une restriction des usages de l'eau a été prise par l'Agence Régionale de Santé. En effet, un arrêt de distribution d'eau sur une période prolongée peut générer une dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

Par conséquent, l'ARS procède, ce mardi 12 janvier, à plusieurs prélèvements d'eau sur la commune de Pont sur Seine afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau distribuée. Dans l'attente des résultats d'analyses, l'eau du robinet ne peut être utilisée pour la boisson, la préparation des aliments non cuits, la préparation de glace alimentaire et le brossage des dents, sans ébullition préalable prolongée au moins pendant 5 minutes.

Il est déconseillé à toute personne de consommer l'eau du robinet sans ébullition préalable pendant 5 minutes.

L'usage de l'eau pour la toilette corporelle et l'utilisation des sanitaires reste possible pendant la durée de la restriction.

Il convient également de rappeler que le recours à des points d'eau tels que sources, fontaines et puits privés, destinés à compléter vos besoins en eau sont à proscrire (ces eaux non surveillées peuvent être fortement polluées).

Les mesures suivantes ont été prises :

- **Réalisation d'actions correctives**, demandées par l'Agence Régionale de Santé, sur le réseau d'eau potable par SUEZ, le délégataire de service public.
- **Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée.** La mairie de Pont-sur-Seine procède à la distribution d'eau embouteillée à hauteur de 1,5 L par jour et par personne.

Pour toute information, veuillez contacter l'un des numéros suivants :

Mairie de Pont-Sur-Seine
03 25 21 40 22

Service clients SUEZ
09 77 40 94 33

Régie du SDDEA – Relation usagers
03 25 83 27 10

La Régie du SDDEA - COPE de Pont-sur-Seine / Crancey / Saint-Hilaire vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le Maire de Pont-sur-Seine,
M. DESMARES

Le Directeur général de la Régie du SDDEA,
M. GILLIS

RÉGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES
ET DE LA DÉMOUSTICATION (RÉGIE DU SDDEA)
22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassaulles
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr

SOYEZ PRÉVENU DES ALERTES SANITAIRES PAR SMS/EMAIL

VOIR AU VERSO

JE SOUHAITE ÊTRE INFORMÉ(E) PAR EMAIL / SMS

Je renseigne mon adresse email et mon numéro de téléphone portable sur l'Agence en ligne pour être informé en cas d'alerte sanitaire sur mon réseau d'eau potable.
Je m'inscris sur www.sddea.fr en cliquant sur l'onglet situé en haut à droite « Espace Usagers ».



Agence en ligne

Accéder aux services :



J'accède à mon agence en ligne :

adresse e-mail

mot de passe

se souvenir de moi

▶ Je me connecte

> [Mot de passe oublié ?](#)

▶ Je ne dispose pas d'agence en ligne ? je m'inscris !



Je souhaite opter pour la facture électronique !

- je me simplifie le classement
- je fais un geste pour la planète

Vous avez une question sur l'utilisation du site ?
> [Contactez nous en utilisant le formulaire](#)



Le saviez-vous ?

Vous pouvez aussi sur l'Agence en Ligne payer en ligne votre facture, la télécharger, relever l'index de votre compteur, retrouver l'historique de vos factures...

Retourner la page